

Saint-Martin, lundi 3 juin 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE PÉRISCOLAIRE

Les vacances au top au mois de juillet !

La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires organise les « Vacances au top » réservé à tous les enfants en vacances. Ces Accueils Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement se déroulent durant les grandes vacances, du 08 au 31 juillet 2024.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont réservés aux enfants de 3 à 12 ans et accueils de loisirs avec hébergement (ALAH) pour ceux de 7 à 12 ans, même en vacances à Saint-Martin !

Ces accueils de jour se tiendront dans les écoles suivantes du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 :

- pour les enfants de 3 à 5 ans
 - Ecole Evelina HALLEY
 - Ecole Ghislaine ROGERS
 - Ecole Emile CHOISY
 - Ecole Elian CLARKE

- pour les enfants de 6 à 12 ans
 - Ecole Elian CLARKE
 - Ecole Emile CHOISY
 - Ecole Elie GIBS

Cette année la CTOS organise le « Let's go camping ». Il s'agit de mini-séjours sous forme de mini-camping les week-ends uniquement pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Les enfants seront accueillis du vendredi 17h00 au dimanche 10h00, à l'école Siméonne TROTT. Chaque enfant devra fournir sa tente et son sac de couchage.

Contact Presse DIRCOM

Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



Le tarif pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et de l'accueil de loisirs avec hébergement (ALAH) est de :

- 1 mois ALSH : 100 €
- 1 mois ALSH + 1 mini séjour : 150 €
- 2 semaines ALSH : 80 €
- 1 mini séjour ALAH : 50 €

Ce montant comprend les repas, les activités, le transport, les visites et les sorties.

Toute inscription s'effectue dans la limite des places disponibles avant le 5 juillet 2024, à l'annexe de la CTOS, ancienne école Evelina HALLEY à Marigot aux horaires suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi de 8 heures à 14 heures
- Mercredi et Vendredi de 8 heures à 12 heures

Le service est joignable au 0590 27 94 84.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

1. Copie du carnet de vaccination de l'enfant (pages 90 à 93)
2. Copie de l'assurance en responsabilité civile péri et extra-scolaire
3. Copie de l'avis d'imposition pour les non-inscrits au périscolaire ou à la cantine uniquement.
4. Formulaire à compléter sur place

Contact Presse DIRCOM

Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr

